FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Concours
Inspection du travail
Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE

Arrêté du 19 mai 2009 portant désignation des membres du jury d'évaluation de la période de formation générale des inspecteurs-élèves du travail de la promotion 2008

NOR : *MTSO0980949A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20, dernier alinéa ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, notamment son article 8 ;

Vu les décrets n° 2008-1503 et n° 2008-1510 du 30 décembre 2008 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2000 fixant les modalités de la formation et les conditions d'évaluation et de sanction de la scolarité des inspecteurs-élèves du travail, notamment ses articles 9 et 11,

Arrête :

Article 1er

Le jury de la période de formation générale se déroulera du 2 au 9 juin 2009 et sera constitué de deux groupes d'examinateurs eu égard au nombre de candidats (105) et à la nature de l'épreuve en cause.

Article 2

M. Jean-Marc BOULANGER, inspecteur général des affaires sociales est désigné en qualité de président du jury.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury pour le premier groupe d'examinateurs :

Mme Sophie CHAILLET, représentant le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Mme Véronique BARDIN, représentant le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Mme Odile PEGON, représentant le directeur général du travail ;

M. Jean-Paul DEBLIQUY, représentant le ministre chargé de l'agriculture ;

Mme Christine RECEVEUR, représentant le ministre chargé des transports ;

M. Hervé BELMONT, directeur régional du travail, de l'emploi et de formation professionnelle de la région Corse ;

Mme Marie DUPORGE-HABBOUCHE, directrice départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Val-de-Marne ;

Mme Marie MOREL, directrice adjointe du travail à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Hauts-de-Seine ;

M. Yves GRANGE, représentant un organisme concourant au service public de l'emploi.

Article 4

Sont désignés en qualité de membres du jury pour le second groupe d'examinateurs :

Mme Anne-Marie DECOVILLE, représentant le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Mme Delphine CROUZET, représentant le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle ;

M. Robert SALOMON, représentant le directeur général du travail ;

Mme France BLANCHARD, représentant le ministre chargé de l'agriculture ;

Mme Françoise PIGNATEL, représentant le ministre chargé des transports ;

M. Jean-François PERRIN, directeur régional du travail, de l'emploi et de formation professionnelle de la région Alsace ;

M. Alain MARTINON, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Hérault ;

M. Daniel CALIPPE, directeur adjoint du travail à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Pas-de-Calais ;

Mme Suzanne GORSE, représentant un organisme concourant au service public de l'emploi.

Article 5

Sont adjoints aux membres du jury en application de l'article 8 du décret du 25 août 1995 susvisé pour le 8 juin de 14 heures à 15 h 30 :

M. Jean-Louis FORNARO, directeur territorial de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, en qualité de personne compétente en matière d'insertion des travailleurs handicapés ;

Mme Nicole ZIAJA, attachée principale d'administration des affaires sociales, chef de bureau à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services du ministère chargé du travail, en qualité de représentante de l'autorité administrative ayant pouvoir de nomination.

Article 6

Le jury mentionné à l'article 1er procède à la délibération finale.

Article 7

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 mai 2009.

Le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et par délégation,

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,
L. Allaire